



Cahier des charges et bulletins d'inscription course de caisses à savon

Le dimanche 24 septembre 2023

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois ou quatre roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans le cas présent, une poussée est admise au départ. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, manivelles est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

Course ouverte aux enfants de **8 ans et plus** ayant un minimum de **dextérité au pilotage** pour les trajectoires et freinages. Le port d'une **minerve** type karting est fortement **conseillé**.



Construction de la caisse à savon

Normes techniques

Longueur maximum	270 cm
Largueur maximum	150 cm
Garde au sol maximum	30 cm
Protection latérale minimum au-dessus de l'assise	20 cm
Freinage obligatoire	Sur 2 roues
Direction	Volant
Poids de la caisse seule	120 kg
Appui tête	Fortement conseillé Obligatoire pour les mineurs
Plancher	Obligatoire
Roues	3 ou 4

Direction :

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central...).

En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, et de vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.



Châssis :

Il peut être en bois ou en ferraille mais attention au poids et aux bords tranchants.

La « carrosserie » de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales robustes. La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course et équipé obligatoirement d'un appui tête pour les mineurs.

Système de freinage :

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

L'Énergie motrice :

On entend par énergie motrice tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, manivelles, etc...ils sont bien évidemment interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimée ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

En revanche, si vous utilisez des batteries sèches de moins de 3.5 v pour animer des lumières, sirènes, de la musique, vous êtes autorisés à en utiliser sous condition de veiller à ce qu'elles soient bien fixées.



Caméra, compteurs de vitesse, chronomètre :

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés.

Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

Remorquage :

Des points d'attache doivent être fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course.

C'est **obligatoire**. Si vous n'avez pas de point d'attache impossible de vous remorquer et donc participer !

Chaque caisse à savon possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, et muni à chaque extrémité de manille d'ancrage. (A VOTRE CHARGE)

Nous vous conseillons de prévoir un jeu supplémentaire au cas où. L'usage de câble métallique est interdit.

Attention, les caisses étant tractées ensemble, veillez à organiser un système de fixation solide.

ATTENTION La caisse à savon doit pouvoir être déplacée à la main.

Numéros de course :

Votre dossard sera remis après validation du jury d'homologation.

Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4).

Le dossard peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course après dégradation de la caisse.



Vous pouvez réparer vos caisses entre les descentes, veuillez prévoir vos outils et pièces de rechange, l'organisation ne prévoit pas et ne met pas à disposition d'outils.

Attention : toute modification importante nécessite une information auprès du PC arrivée qui mandatera une personne pour vérifier que ces réparations sont conformes. Il y va de votre responsabilité et de la sécurité des spectateurs.

Accessoires :

Chaque caisse à savon peut être équipée d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé (« klaxon ») en état de fonctionnement.

Les lests sont des poids ajoutés pour alourdir la caisse. Ils sont tolérés mais ils doivent être fixés solidement avec des systèmes de vis évitant ainsi tout desserrement ou mouvement pendant le parcours.

Casque :

Il est obligatoire et doit être adapté au pilote, intégral ou semi intégral utilisé pour les deux roues motorisées.

Équipement :

Le port de gants, de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est obligatoire.

Les gants de cyclistes et de laine, et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante sont interdits (les doigts doivent être protégés).

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Droit à l'image :

Les participants autorisent les organisateurs à photographier, filmer ou reproduire les images sur supports comme presse écrite, site internet, réseaux sociaux sans avoir droit à compensation.

Une autorisation écrite d'un représentant majeur sera demandé pour les prises de vue des



participants mineurs.

Inscription :

Pour votre inscription vous devrez nous fournir une copie de votre assurance responsabilité civile.

Le montant de l'inscription est de 10 euros par caisse à savon.

Vous devrez vous rendre le 03/09/2023 pour le contrôle technique des caisses sur la place du gymnase de Mercurool.

Le coupons d'inscription devra être transmis par mail a mva26.secretaire@gmail.com ou par courriel postal au 1 place de la république 26600 Mercurool-Veau Nes.

Tout manquement à une de ces règles conduira à une exclusion de la course



Je (pilote), soussigné, M., Mme :

.....

Certifie avoir lu le règlement et le cahier des charges de la course à savon et s'engage à respecter et à régler le montant de 10 euros pour l'inscription.

Je dégage l'association MVA de toutes responsabilités lors de cette manifestation.

Fait à (lieu)..... Le (date).....2023

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, M. Mme (Nom du représentant légal)

.....

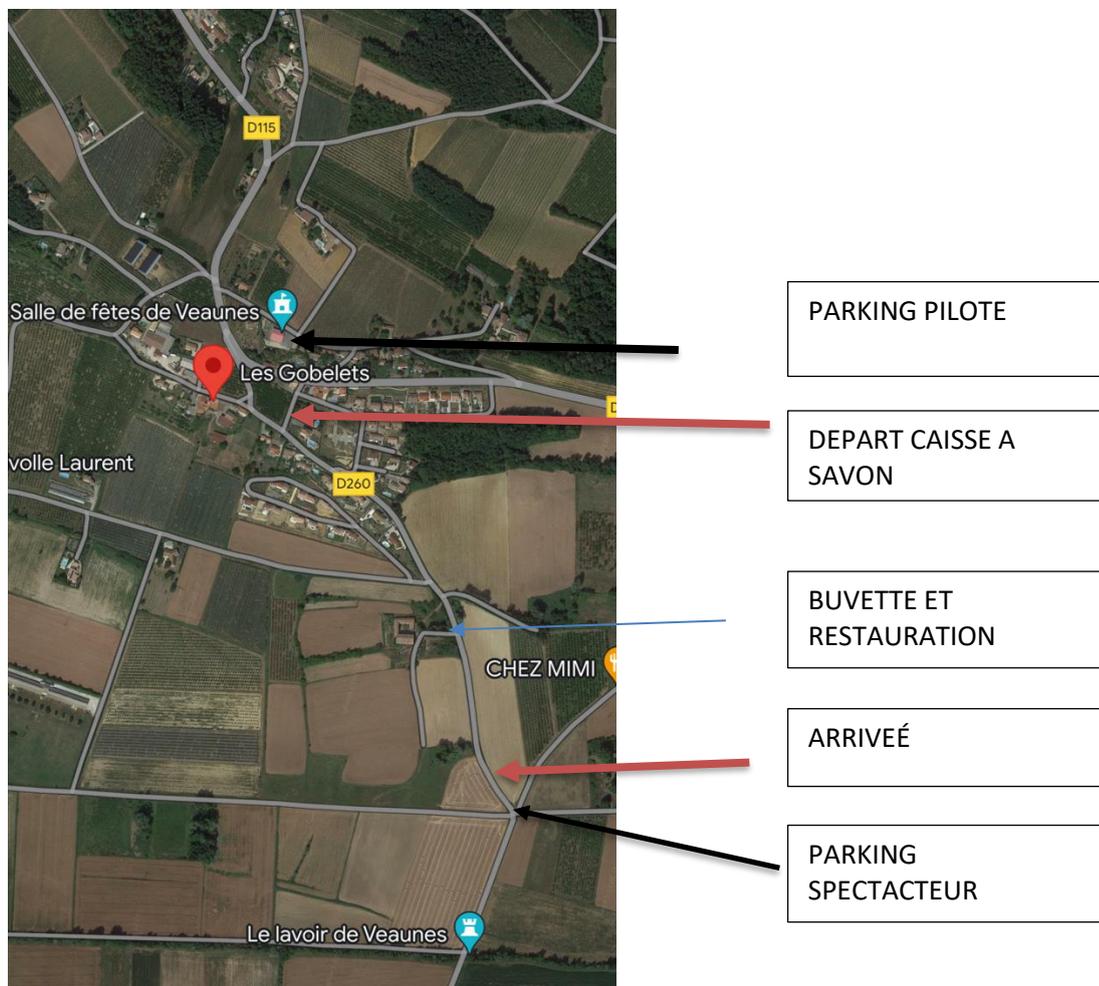
Autorise mon fils/ma fille (pilote) :.....Né(e) le/..../.....

A participer à la course de caisse à savon de Mercuriol-Veaunes en respectant et le cahier des charges, et autorise les organisateurs de la course à prendre des images de mon fils/ma fille lors de cette manifestation et à les utiliser sans avoir droit à compensation

Fait à (lieu).....

Le (date)/..../.....

Signature :



Rendez-vous le 24 septembre 2023 à 9h30 au départ de la course pour une dernière vérification de votre caisse.